



Wallonie

Ville de SERAING

Dossier n° PU/2024/2779

URBANISME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial qu'il est saisi ~~que le fonctionnaire délégué est saisi - que le Gouvernement est saisi -~~ d'une demande de :

~~Permis d'urbanisme - permis d'urbanisme de constructions groupées - permis d'urbanisation - modification d'un permis d'urbanisation - certificat d'urbanisme n°2.~~

La demandeuse est **Madame Joëlle FRANCOIS** demeurant à **rue des Sapins 15 à 4100 SERAING**.

Le terrain concerné est situé à **avenue des Aisements 8 à 4100 SERAING** et cadastré **SERAING 6^{ème} division section F n° 115 B 24**

Le projet vise à "**construire un immeuble de deux appartements**" et présente les caractéristiques suivantes :

Dérogation à l'article 414 et suivants du Guide Régional d'Urbanisme (le projet propose une marche de 15 cm pour accéder au hall principal de l'immeuble).

Article D.IV.40, al.2 du CoDT : "Les demandes impliquant une ou plusieurs dérogations au plan de secteur ou aux normes du guide régional sont soumises à enquête publique."

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article - D.IV.40 - ~~R.IV.40 1 - D.VIII.13~~ du Code du Développement Territorial.
Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante: Service Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING, les jours ouvrables (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Angelo TROLIO (04.330.87.56)**.

L'enquête publique est ouverte le 16 septembre 2024 et clôturée le 30 septembre 2024.


Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Seraing - place Communale 8 à 4100 SERAING
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete.urbanisme@seraing.be

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : place Kuborn, 5 à 4100 SERAING, le 30/09 /2024, à 10h30.

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GENERAL,
(délégation du 1^{er} décembre 2023)
(CDLD art. L1132-5)


Angelo TROLIO
Agent technique

Pr LA BOURGMESTRE,
(délégation du 24/03/2023)
(CDLD art. L 1132-4)


M^{me} GELDOF
CINQUIÈME ÉCHEVIN